

Informations de base	
2023/2131(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2022: Budget général de l'UE - Conseil européen et Conseil Subject 8.70.03.12 Decharge 2022	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		SJÖSTEDT Jonas (The Left)	24/07/2024
			Rapporteur(e) fictif/fictive ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP) MOLNÁR Csaba (S&D) GERBRANDY Gerben-Jan (Renew)	
	Commission à fond précédente		Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		FLANAGAN Luke Ming (The Left)	26/06/2023
	Commission pour avis précédente		Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	BUDG Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	


	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AFCO Affaires constitutionnelles	DE MEO Salvatore (EPP)	07/09/2023
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391 	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/02/2024	Vote en commission		
06/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0071/2024	Résumé
10/04/2024	Débat en plénière	CRE link	
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
23/04/2024	Décision du Parlement	T9-0288/2024	Résumé
23/04/2024	Résultat du vote au parlement		
23/04/2024	Renvoi du rapport à la commission		
30/09/2024	Vote en commission		
03/10/2024	Dépôt du rapport de la commission	A10-0003/2024	
10/10/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		
22/10/2024	Décision du Parlement	T10-0026/2024	Résumé
22/10/2024	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2131(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/10/00445 CONT/9/12773

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE753.479	14/12/2023	
Avis spécifique	AFCO	PE756.240	29/01/2024	
Amendements déposés en commission		PE758.198	31/01/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0071/2024	06/03/2024	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0288/2024	23/04/2024	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE761.252	24/07/2024	
Amendements déposés en commission		PE763.112	09/09/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0003/2024	03/10/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0026/2024	22/10/2024	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé

Document de base non législatif complémentaire	06179/2024	12/03/2024	
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2023)0391 	28/06/2023	
Autres Institutions et organes			
Institution/organe	Type de document	Référence	Date
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0060/2023 JO C 000 04.10.2023, p. 0000	04/10/2023
EU	Pour information	32024B2224 JO OJ L 10.10.2024	10/10/2024

Acte final
Budget 2024/3090 JO OJ L 12.12.2024
Résumé

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Conseil européen et Conseil

2023/2131(DEC) - 06/03/2024 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Luke Ming FLANAGAN (The Left, IE) sur la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, section II - Conseil européen et Conseil.

La commission compétente a invité le Parlement européen à **ajourner** sa décision sur l'octroi de la décharge au Secrétaire général du Conseil sur l'exécution du budget du Conseil européen et du Conseil pour l'exercice 2022.

État d'avancement de la procédure de décharge

Les députés ont vivement regretté que depuis 2009, et à nouveau pour l'exercice 2021, le Parlement ait dû refuser la décharge au Conseil parce que **le Conseil continue de refuser de coopérer avec le Parlement** dans le cadre de la procédure de décharge, empêchant ainsi le Parlement de prendre une décision éclairée fondée sur un examen sérieux et approfondi de l'exécution du budget du Conseil. Ils ont également regretté que, le 12 octobre 2023, le Secrétariat général du Conseil ait à nouveau informé le Parlement qu'il ne répondrait pas au questionnaire du Parlement et que le Conseil ne participerait pas à l'audition organisée le 25 octobre 2023 dans le cadre de la procédure de décharge et à laquelle toutes les autres institutions invitées ont participé.

Le rapport déplore que le Conseil, depuis plus d'une décennie, montre qu'il n'a aucune volonté politique de collaborer avec le Parlement dans le cadre de la procédure de décharge annuelle. Le Conseil est invité à **reprendre les négociations** avec le Parlement au plus haut niveau dès que possible afin de sortir de l'impasse et de trouver une solution tout en respectant les rôles respectifs du Parlement et du Conseil dans la procédure de décharge et en garantissant la transparence et un contrôle démocratique adéquat de l'exécution du budget.

Les députés ont souligné qu'une **révision des traités** pourrait rendre la procédure de décharge plus claire et plus transparente en donnant au Parlement la compétence explicite d'accorder la décharge à toutes les institutions, organes et organismes de l'Union individuellement.

Priorités politiques

Le rapport regrette que le Conseil exerce ses prérogatives dans les **procédures de nomination** et de désignation de nombreuses institutions, organes et organismes de l'Union sans tenir compte des avis des parties intéressées ou des recommandations de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). Un grave déséquilibre entre les hommes et les femmes a été constaté à la Cour, où, à la fin de 2022, il n'y avait que 9 femmes contre 17 hommes, notamment en raison de la procédure de nomination actuelle.

En outre, les députés ont regretté que le **processus décisionnel** au sein du Conseil soit encore loin d'être totalement transparent. Ils ont également regretté que le Conseil n'utilise pas pleinement le registre de transparence obligatoire au-delà de ses limites actuelles, rejetant toute recommandation d'amélioration. Le rapport invite le Conseil à refuser de rencontrer des lobbyistes non enregistrés et les présidences tournantes du Conseil à cesser d'utiliser le parrainage d'entreprises pour contribuer à couvrir leurs dépenses.

Gestion budgétaire et financière

Le rapport indique que le budget du Conseil s'élève à **611.473.556 EUR** pour 2022, soit une augmentation de 2,9% par rapport à 2021, ce qui est nettement supérieur à l'augmentation de 0,6% enregistrée entre 2020 et 2021. Les députés ont réitéré leur regret que le budget du Conseil européen

et du Conseil n'ait pas été **scindé en deux budgets** clairement séparés, comme l'a recommandé le Parlement dans de précédentes résolutions sur la décharge, afin d'améliorer la transparence et la responsabilité.

Ressources humaines, égalité et bien-être des collaborateurs

Le rapport note que, compte tenu du manque de coopération du Conseil avec le Parlement, les observations contenues dans cette section reposent principalement sur des informations agrégées publiées sur le site Internet du Conseil, qui fournissent des détails limités.

Le Conseil, dans son budget pour 2022, s'est vu attribuer 3.029 postes, ce qui est le même que pour 2021 mais dont la répartition entre les catégories a changé avec le nombre.

Le site Internet du Conseil indique que le Secrétariat du Conseil comptait 3.108 agents (fonctionnaires, agents temporaires et contractuels et experts nationaux détachés) au 1er janvier 2023.

Les députés ont regretté :

- le **déséquilibre entre hommes et femmes** dans les postes de direction au sein du Secrétariat général du Conseil;
- le manque d'informations sur la mise en œuvre du plan d'action du Conseil en matière d'égalité des sexes et sur les mesures prises pour garantir l'égalité des chances pour les personnes handicapées employées par le Conseil.

Le Conseil n'a pas répondu au questionnaire du Parlement et le Parlement ne dispose donc d'aucune information sur le nombre de stagiaires au Conseil en 2022 ni s'ils ont été rémunérés pendant leur stage ou non.

Bâtiments

Le rapport note que le total des paiements relatifs aux bâtiments s'est élevé à 45.435.994 EUR en 2022, soit une augmentation significative par rapport aux 35.709.119 EUR de 2021, ce qui représente une augmentation de 27,2%. La raison principale de cette augmentation est le paiement de l'eau, du gaz, de l'électricité et du chauffage qui est passé de 2.565.008 euros en 2021 à 11.233.088 euros en 2022, ce qui équivaut à une augmentation de 338%.

Les députés regrettent que, le Conseil n'ayant pas répondu à son questionnaire, le Parlement ne dispose d'aucune information sur les initiatives prises au sein du Conseil en 2022 en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux bâtiments pour les personnes handicapées et d'autres initiatives éventuelles en faveur des personnes handicapées.

Communication

Le Conseil est encouragé à collaborer avec le contrôleur européen de la protection des données en vue d'utiliser les deux plateformes de médias sociaux à source ouverte, EU Voice et EU Video, qui ont été lancées dans le cadre d'un projet pilote public visant à promouvoir l'utilisation de réseaux sociaux gratuits et à source ouverte; le Conseil est encouragé à utiliser des réseaux sociaux décentralisés autres que les très grandes plateformes en ligne, telles que Mastodon.

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Conseil européen et Conseil

2023/2131(DEC) - 23/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé, par 539 voix pour, 26 contre et 29 abstentions, **d'ajourner** sa décision concernant la décharge à la secrétaire générale du Conseil sur l'exécution du budget du Conseil européen et du Conseil pour l'exercice 2022.

État d'avancement

Le Parlement a regretté qu'il ait dû refuser la décharge au Conseil parce que **le Conseil continue de refuser de coopérer avec le Parlement** dans le cadre de la procédure de décharge, empêchant ainsi le Parlement de prendre une décision éclairée fondée sur un examen sérieux et approfondi de l'exécution du budget du Conseil.

Les députés ont déploré que le Conseil, depuis plus d'une décennie, montre qu'il n'a aucune volonté politique de collaborer avec le Parlement dans le cadre de la procédure de décharge annuelle. Cette attitude a eu un effet négatif durable sur les deux institutions, a discrédité la gestion et le contrôle démocratique du budget de l'Union et a porté atteinte à la confiance des citoyens dans l'Union en tant qu'entité transparente.

Le Conseil est invité à **reprendre les négociations** avec le Parlement au plus haut niveau dès que possible afin de sortir de l'impasse et de trouver une solution tout en respectant les rôles respectifs du Parlement et du Conseil dans la procédure de décharge et en garantissant la transparence et un contrôle démocratique adéquat de l'exécution du budget.

Les députés ont souligné qu'une **révision des traités** pourrait rendre la procédure de décharge plus claire et plus transparente en donnant au Parlement la compétence explicite d'accorder la décharge à toutes les institutions, organes et organismes de l'Union individuellement.

Bien que le Conseil ne soit pas disposé à coopérer au regard de la procédure de décharge, le Parlement, dans sa résolution, met l'accent sur certaines priorités politiques et formule des observations concernant la gestion budgétaire et financière du Conseil ainsi que d'autres observations pertinentes pour la procédure de décharge.

Priorités politiques

Le Parlement a regretté que le Conseil exerce ses prérogatives dans les **procédures de nomination** et de désignation de nombreuses institutions, organes et organismes de l'Union sans tenir compte des avis des parties intéressées ou des recommandations de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

Un grave déséquilibre entre les hommes et les femmes a été constaté à la Cour, où, à la fin de 2022, il n'y avait que 9 femmes contre 17 hommes, notamment en raison de la procédure de nomination actuelle.

En outre, les députés ont regretté que le **processus décisionnel** au sein du Conseil soit encore loin d'être totalement transparent. Ils ont également regretté que le Conseil n'utilise pas pleinement le registre de transparence obligatoire au-delà de ses limites actuelles, rejetant toute recommandation d'amélioration. La résolution invite le Conseil à refuser de rencontrer des lobbyistes non enregistrés et les présidences tournantes du Conseil à cesser d'utiliser le **parrainage d'entreprises** pour contribuer à couvrir leurs dépenses.

Gestion budgétaire et financière

Le budget du Conseil s'élève à **611.473.556 EUR** pour 2022, soit une augmentation de 2,9% par rapport à 2021, ce qui est nettement supérieur à l'augmentation de 0,6% enregistrée entre 2020 et 2021. Les députés ont réitéré leur regret que le budget du Conseil européen et du Conseil n'ait pas été **scindé en deux budgets** clairement séparés, comme l'a recommandé le Parlement dans de précédentes résolutions sur la décharge, afin d'améliorer la transparence et la responsabilité.

Ressources humaines, égalité et bien-être des collaborateurs

Les observations formulées reposent principalement sur des informations agrégées publiées sur le site Internet du Conseil.

Le Conseil, dans son budget pour 2022, s'est vu attribuer 3.029 postes, ce qui est le même que pour 2021 mais dont la répartition entre les catégories a changé avec le nombre.

Le site Internet du Conseil indique que le Secrétariat du Conseil comptait 3.108 agents (fonctionnaires, agents temporaires et contractuels et experts nationaux détachés) au 1er janvier 2023.

Les députés ont regretté :

- le **déséquilibre entre hommes et femmes** dans les postes de direction au sein du Secrétariat général du Conseil;
- le manque d'informations sur la mise en œuvre du plan d'action du Conseil en matière d'égalité des sexes et sur les mesures prises pour garantir l'égalité des chances pour les personnes handicapées employées par le Conseil.

Le Conseil n'a pas répondu au questionnaire du Parlement et le Parlement ne dispose donc d'aucune information sur le nombre de stagiaires au Conseil en 2022 ni s'ils ont été rémunérés pendant leur stage ou non.

Cadre éthique et transparence

Les députés ont regretté que le Parlement n'ait pas la possibilité de poser des questions concernant le cadre éthique en place au Conseil, étant donné que le Conseil ne veut pas répondre aux questions du Parlement et que, par conséquent, aucune information n'est reçue sur le code de conduite applicable à tous les membres du personnel du Conseil.

Bâtiments

Le total des paiements relatifs aux bâtiments s'est élevé à 45.435.994 EUR en 2022, soit une augmentation significative par rapport aux 35.709.119 EUR de 2021, ce qui représente une augmentation de 27,2%. La raison principale de cette augmentation est le paiement de l'eau, du gaz, de l'électricité et du chauffage qui est passé de 2.565.008 euros en 2021 à 11.233.088 euros en 2022, ce qui équivaut à une augmentation de 338%.

Le Parlement ne dispose d'aucune information sur les initiatives prises au sein du Conseil en 2022 en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux bâtiments pour les personnes handicapées et d'autres initiatives éventuelles en faveur des personnes handicapées.

Communication

Le Conseil est encouragé à collaborer avec le contrôleur européen de la protection des données en vue d'utiliser les deux plateformes de médias sociaux à source ouverte, EU Voice et EU Video, qui ont été lancées dans le cadre d'un projet pilote public visant à promouvoir l'utilisation de réseaux sociaux gratuits et à source ouverte.

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Conseil européen et Conseil

2023/2131(DEC) - 22/10/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **refuser d'accorder la décharge** à la secrétaire générale du Conseil sur l'exécution du budget du Conseil européen et du Conseil pour l'exercice 2022.

Dans sa résolution, adoptée par 431 voix pour, 131 contre et 83 abstentions, le Parlement regrette profondément que depuis 2009, et à nouveau pour l'exercice 2022, **le Conseil continue de refuser de coopérer avec le Parlement** sur la procédure de décharge, empêchant le Parlement de prendre une décision éclairée fondée sur un examen sérieux et approfondi de l'exécution du budget du Conseil et obligeant ainsi le Parlement à refuser la décharge. Selon les députés, cette attitude a eu un effet négatif durable sur les deux institutions, a discrédité la gestion et le contrôle démocratique du budget de l'Union et a porté atteinte à la confiance des citoyens dans l'Union en tant qu'entité transparente.

Le Conseil est appelé à **repandre dès que possible les négociations avec le Parlement** au plus haut niveau, en impliquant les secrétaires généraux et les présidents des deux institutions, afin de sortir de l'impasse et de trouver une solution tout en respectant les rôles respectifs du Parlement et du Conseil dans la procédure de décharge et en garantissant la transparence et un contrôle démocratique adéquat de l'exécution du budget.

Le Parlement a souligné qu'une **révision des traités** pourrait rendre la procédure de décharge plus claire et plus transparente en conférant au Parlement la compétence explicite d'accorder la décharge à toutes les institutions, organes et organismes de l'Union individuellement. Il a toutefois souligné qu'en attendant une telle révision, **la situation actuelle doit être améliorée** par une meilleure coopération interinstitutionnelle dans le cadre actuel des traités et a exhorté le Conseil à collaborer activement avec le Parlement pour remédier à la situation actuelle.

Les députés ont également regretté que le Conseil ne se soit pas préparé pour éviter que la présidence du Conseil ne soit exercée par un État membre soumis à la procédure prévue à l'article 7, ce qui a pour conséquence que la présidence du Conseil est utilisée de manière abusive par le gouvernement hongrois et que le principe de coopération loyale n'est pas respecté.

Enfin, le Parlement a rappelé que le recours à la **procédure de vote à l'unanimité** au Conseil dans certains domaines politiques paralyse le processus décisionnel de l'Union et le rend donc vulnérable au chantage des États membres, en particulier de ceux qui ne respectent pas l'état de droit.

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Conseil européen et Conseil

2023/2131(DEC) - 12/12/2024 - Acte final

OBJECTIF : décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, section II - Conseil européen et Conseil.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2024/3090 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, section II - Conseil européen et Conseil.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de **refuser la décharge** à la secrétaire générale du Conseil sur l'exécution du budget du Conseil européen et du Conseil pour l'exercice 2022.

Le Parlement regrette profondément que, depuis 2009 et à nouveau pour l'exercice 2022, le Conseil continue de refuser de coopérer avec le Parlement sur la procédure de décharge, ce qui empêche le Parlement de prendre une décision éclairée, fondée sur un contrôle sérieux et approfondi de l'exécution du budget du Conseil et l'oblige par conséquent à refuser la décharge. Il déplore que le Conseil montre depuis plus de dix ans qu'il n'a aucune volonté politique de collaborer avec le Parlement dans le cadre de la procédure de décharge annuelle.

Le Parlement souligne que toutes les autres institutions de l'Union reconnaissent et comprennent le principe selon lequel, compte tenu de la délégation de pouvoir concernant l'exécution du budget, le Parlement a le droit et l'obligation de contrôler leurs budgets et leur exécution dans le cadre de la procédure de décharge. Il exprime dès lors sa vive désapprobation quant au fait que le Conseil persiste à refuser de coopérer avec le Parlement à cet égard.

Le Conseil est invité à reprendre dès que possible les négociations avec le Parlement au plus haut niveau, afin de sortir de l'impasse et de trouver une solution tout en respectant les rôles respectifs du Parlement et du Conseil dans la procédure de décharge et en garantissant la transparence et un contrôle démocratique approprié de l'exécution du budget.